

# Conditions de participation à l'évènement Jungle Break organisé par la société **dotConferences**



**dotConferences**, société par actions simplifiée, est une société du groupe CORUSCANT, spécialisée dans l'organisation de conférences, dont le siège est situé 16 rue du Mail, 75002 Paris,.

dotConferences organise le 16 septembre 2019 à Paris un événement intitulé « Jungle Break », événement annuel à destination du grand public et d'un public de professionnels. Cet événement regroupera des conférences, sur des thématiques liées à l'emploi, incarnées par des personnalités publiques avec des parcours inspirants et qui sortent des sentiers battus. Les thématiques et les intervenants sont librement choisis par **dotConferences**.

Jungle Break a pour but de permettre aux participants (auditeurs, intervenants, invités, etc.) (ci- après le ou les « Participant(s) ») de développer les échanges et de produire une réflexion générale sur des problématiques liées à l'emploi.

Les présentes Conditions générales de participation s'appliquent à toutes les personnes participant au Jungle Break, en quelque qualité que ce soit.

Le Participant est invité à lire attentivement les présentes Conditions générales de participation, à les télécharger et/ou les imprimer et à en conserver une copie.

**dotConferences** se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions générales de participation.

## I. PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Les modalités d'organisation de l'événement JUNGLE BREAK, en ce compris, le programme du JUNGLE BREAK, le choix des intervenants, la communication afférente au JUNGLE BREAK, sont librement déterminés par dotConferences, assistée à ce titre par la SAS CORUSCANT. Une copie du programme sera remise au Participant à l'occasion de son arrivée sur le lieu de déroulement du Jungle Break.

10 conférences plénières se tiendront dans le cadre du Jungle Break.

Le programme susmentionné et notamment la liste des thèmes, le nom des intervenants, l'horaire des conférences, pourront faire l'objet d'ajustements exceptionnels par **dotConferences**. Le cas échéant, **dotConferences** en informera le Participant dans la mesure du possible.

## II. INTERVENANTS

Les Contributeurs qui donneront les conférences ont été librement sélectionnés par la société **dotConferences** (ci-après les « Contributeurs »).

### III. PARTICIPANTS

Les Participants admis à prendre part au Jungle Break sont les suivants :

- les Contributeurs ;
- les personnes physiques ayant reçu une invitation de la part de la société **dotConferences** ou de toute autre société du groupe CORUSCANT ;
- les personnes ayant acheté un billet pour participer au Jungle Break par l'intermédiaire du formulaire d'achat disponible sur le site Internet [www.junglebreak.co](http://www.junglebreak.co) et ayant procédé au complet règlement de la somme prévue aux Conditions générales de vente.

Les Participants s'engagent, dans le cadre du Jungle Break, à adopter une attitude responsable et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers notamment en bannissant toute forme de harcèlement quel qu'il soit, de propos déplacés, injurieux ou diffamatoires, de discriminations de quelque nature que ce soit en ce compris eu égard à l'orientation sexuelle, la religion, l'ethnie, le handicap etc.

En conséquence, la société **dotConferences** est libre d'exclure tout Participant dont le comportement ou les propos seraient jugés comme inacceptables et/ou qui porteraient atteintes ou seraient susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers. Le cas échéant, le Participant exclu ne pourra en tout état de cause prétendre à aucun remboursement et/ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le Jungle Break se déroulant dans des locaux publics mis à disposition de **dotConferences**, les Participants s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable aux locaux concernés.

#### **IV. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La société **dotConferences** est propriétaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents au Jungle Break y compris les contenus fournis par les Intervenants sous la seule réserve des contenus détenus par des partenaires.

Les modalités de la cession de droits afférente sont précisées dans le contrat de participation conclu avec les Intervenants.

Toute reproduction, et/ou diffusion et/ou communication, et/ou représentation et/ou réutilisation, et/ou adaptation, que cela soit de manière partielle ou intégrale, sous quelque forme que ce soit, tout enregistrement, qu'il soit sous format audio et/ou vidéo, sont interdits, sauf autorisation expresse préalable de la Société **dotConferences** ou de ses ayants droits, et dans le cas contraire sont donc constitutifs de contrefaçon et passibles à ce titre des sanctions prévues par la loi.

#### **V. DROIT A L'IMAGE DES PARTICIPANTS**

Le Jungle Break est un événement public susceptible d'être filmé, enregistré et diffusé par la société **dotConferences** à des fins de (ci-après les « Utilisations ») :

- réalisation, production, mise en ligne et exploitation, par ou sous le contrôle direct de la société dotConferences ou toutes sociétés du groupe CORUSCANT, de tout ou partie des clichés et/ou contenus audiovisuels réalisés dans le cadre de l'événement JUNGLE BREAK (ci-après l'« Événement » ou « Jungle Break »).

Le contributeur/la contributrice reconnaît que son image, sa voix et ses propos captés lors de l'Événement pourront notamment être librement reproduits et représentés sur le site et magazine Welcome to the Jungle, les comptes des réseaux sociaux et plateformes de partage de photographies et de vidéos associés (notamment LinkedIn, Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, Dailymotion, etc.) actuels et à venir, ainsi que sur tous sites ou médias partenaires de ou exploités par la société dotConferences et/ou toute société de son groupe en ligne ou en version papier (plaquettes, brochures, affiches, tracts, etc.) (ci-après les « Médias »).

En prenant physiquement part au Jungle Break, le Participant est informé que la société dotConferences est susceptible, d'exploiter, reproduire, représenter, adapter ses photographies, son image, sa voix et ses propos. Cela accompagné ou non de sons enregistrés ou postsynchronisés, de commentaires ou d'un dialogue, et ce en vue de l'exploitation de tout ou partie des Médias, par tous moyens de diffusion connus ou à connaître, en tous formats, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour.

Cette liste n'est pas limitative, par la diffusion sur les réseaux télématiques, téléphoniques, informatiques, de télédiffusion, de communication électronique, et en version papier (plaquettes, brochures, affiches, tracts, ou tout autre support papier), pour le monde entier et pour une durée minimale de 10 (dix) ans.

Ces contenus seront diffusés afin de communiquer sur l'Évènement et plus globalement sur tout sujet en lien avec les activités de **dotConferences** et les sociétés du groupe Coruscant, à des fins commerciales ou non-commerciales, publicitaires et/ou promotionnelles

Le participant peut, à tout moment, s'opposer à la captation de son image, ses propos, sa voix, en choisissant un badge de couleur différente, permettant aux personnel chargé de la captation de prendre connaissance de son opposition.

## **VI. RESPONSABILITÉ**

L'organisation du Jungle Break par la société **dotConferences** est totalement libre, la société **dotConferences** pouvant modifier le programme du Jungle Break, le thème des conférences et/ou des ateliers à tout moment et sans qu'il ne soit nécessaire d'en avertir préalablement le Participant, ce que le Participant reconnaît et accepte expressément.

En outre, la société **dotConferences** fait appel à des intervenants volontaires pour animer les conférences organisés pendant le Jungle Break.

La société **dotConferences** ne saurait en aucun cas être tenu responsable de la défaillance d'un ou de plusieurs intervenants, tels qu'initialement programmés.

## VI. CONFIDENTIALITE ET DONNEES PERSONNELLES

La société **dotConferences** met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données collectées, le cas échéant, auprès du Participant dans le cadre du Jungle Break.

Les données collectées sont nécessaires pour la gestion de l'événement et font l'objet d'un traitement au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. À ce titre, les informations concernant le Participant peuvent être communiquées à des prestataires techniques de la société **dotConferences**.

Outre le traitement des demandes d'inscription, le cas échéant, les données du Participant peuvent être utilisées par la société **dotConferences** pour informer le Participant d'évènements à venir.

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés », du 6 Janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, et de suppression des données personnelles le concernant dans la limite des obligations légales de conservation de données s'imposant à **dotConferences**. Il pourra exercer ce droit en envoyant sa demande par e-mail à : [privacy@wttj.co](mailto:privacy@wttj.co).

## VII. CONTACT

Toute question, commentaire et réclamation relative aux présentes Conditions générales de participation pourra être adressée à la société **dotConferences** par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@junglebreak.co](mailto:contact@junglebreak.co).

## VIII. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les relations entre la société **dotConferences** et le Participant sont soumises au droit français.

À défaut d'accord amiable, tout litige survenant entre la société **dotConferences** et le Participant sera soumis à la compétence exclusive de la juridiction compétente dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.